

Procès-verbal de la 261^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 21 avril 2020, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

| | |
|-----------|--|
| Mesdames | Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond |
| Messieurs | Sylvain Riendeau |

Absence motivée :

| | |
|----------|----------------|
| Monsieur | Yves Mc Nicoll |
|----------|----------------|

Participent également à l'assemblée :

| | |
|----------|--|
| Mesdames | Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives |
| Monsieur | Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information |

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

| | |
|--------|------------------|
| Madame | Elianne Duchesne |
|--------|------------------|



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

261.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-200421-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

261.1 Adoption de l'ordre du jour

261.2 Adoption du procès-verbal de la 260^e assemblée du comité exécutif

261.3 Suite (e) au procès-verbal

261.4 Budget d'investissement 2020-2021

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

261.5 Mandat de Collecto, services regroupés en éducation pour le renouvellement du contrat de gestion des matières résiduelles

261.6 Recommandation pour l'attribution du contrat de service d'audit externe

261.7 Informations

- *Orientations budgétaires 2020-2021*

261.8 Divers

261.9 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

261.2 Adoption du procès-verbal de la 260^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CERL-200421-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 260^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 11 février 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

261.3 Suite (s) au procès-verbal :

Depuis la dernière assemblée du comité exécutif, des entrevues visant à combler le poste de direction adjointe, service de l'organisation et du cheminement scolaires se sont tenues. Malheureusement, celles-ci n'ont pas été concluantes. Une nouvelle journée d'entrevues doit se tenir prochainement.

261.4 Budget d'investissement 2020-2021 :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information procède à la présentation du dossier.

a) Maintien d'actifs du parc immobilier

L'allocation 2020-2021 pour le budget d'investissement – Maintien d'actifs du parc immobilier n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Cependant, afin de permettre la réalisation de certains travaux dès la fin de la présente année scolaire, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2019-2020.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2020-2021.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2109-2020 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 5 074 000 \$;

Attendu le contexte de pandémie (COVID-19) actuel, en vigueur pour une période indéterminée;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2020-2021 pour le maintien d'actifs du parc immobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2019-2020 sera reconduite;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu qu'il y a lieu d'amorcer dès la fin des classes un certain nombre de travaux pour qu'ils soient complétés ou suffisamment avancés pour le début de la prochaine année scolaire;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-200421-03

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2020-2021 – Maintien d'actifs du parc immobilier sur la base des montants accordés en 2019-2020, soit 5 074 000 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

b) Renouvellement du parc mobilier (MAOB)

L'allocation 2020-2021 pour le renouvellement du parc mobilier MAOB (Mobilier-appareillage-outillage et bibliothèque) n'est pas encore connue et confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de procéder aux achats nécessaires en temps et lieu propices au

déroulement des activités de la prochaine année, il est demandé d'autoriser un budget provisoire sur la base de l'allocation accordée en 2019-2020.

Ce budget sera revu à la lumière de l'allocation transmise par le MEES auprès du Conseil du trésor pour l'année 2020-2021.

Attendu que l'allocation gouvernementale 2019-2020 annoncée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de l'ordre de 2 806 800 \$;

Attendu le contexte de pandémie (COVID-19) actuel, en vigueur pour une période indéterminée;

Attendu que le Cégep n'a pas reçu la confirmation de l'allocation 2020-2021 pour le renouvellement du parc mobilier, mais que tout porte à croire que l'allocation 2019-2020 sera reconduite;

Attendu qu'il revient à chaque collège constituant de décider des affectations particulières en fonction de ses priorités;

Attendu la consultation et les besoins recensés par le Cégep régional de Lanaudière auprès de chacun des collèges constituants;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CERL-200421-04

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'autoriser un budget provisoire d'investissement pour 2020-2021 – Renouvellement du parc mobilier sur la base des montants accordés en 2019-2020, soit 2 806 800 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

261.5 Mandat de Collecto, services regroupés en éducation pour le renouvellement du contrat de gestion des matières résiduelles :

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information procède à la présentation des informations relatives au sujet.

Collecto, Services regroupés en éducation, a lancé un avis d'intention invitant le Cégep régional de Lanaudière, à joindre le regroupement pour un appel d'offres public visant le renouvellement du contrat pour la gestion des matières résiduelles.

L'objectif de ce mandat consiste à établir le contrat du service de location de conteneurs, de la levée des équipements, du transport vers les sites

d'enfouissement, de récupération ou de compostage, ainsi que le retour de l'équipement à sa localisation d'origine, lorsque requis.

Le contrat initial est pour une période de deux (2) ans à compter du 1er juillet 2020 et est assujéti à une clause de renouvellement de trois (3) périodes additionnelles de douze (12) mois, et ce, après évaluation des services. L'engagement financier estimé est de 153 648,24 \$.

Attendu que le contrat du service de gestion des matières résiduelles arrive à échéance le 30 juin 2020;

Attendu les nombreux avantages de mandater Collecto dont l'accès à un pouvoir d'achat par la mise en commun des volumes et à un guichet unique pour répondre à l'ensemble des besoins pour le réseau de l'éducation;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de M. Sylvain Riendeau, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CERL-200421-05

« Il est résolu de donner le mandat à Collecto en conformité à la Politique d'approvisionnement de l'organisation par lequel il peut lier le Cégep régional de Lanaudière dans un processus de négociation à l'objet des présentes, soit un contrat pour la gestion des matières résiduelles, pour la période de vingt-quatre (24) mois, allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2022 avec une option de renouvellement de trois périodes additionnelles de douze (12) mois, étant entendu que le prix est ferme pour la durée du contrat initiale de deux (2) ans et qu'un ajustement selon l'IPC sera appliqué pour les options de renouvellement, le cas échéant. »

Adoptée à l'unanimité.

261.6 Recommandation pour l'attribution du contrat de services d'audit externe :

Le mandat attribué à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. pour la vérification des livres du Cégep régional de Lanaudière est arrivé à échéance. Dans le contexte actuel de la COVID-19 et des impacts à prévoir pour les travaux d'audit à effectuer cet automne, il a été décidé de procéder à l'attribution du contrat pour les services d'audit externe pour l'année 2019-2020 de gré à gré, et ce, pour une année seulement.

En nous référant à l'article 7.01 du Règlement no 14 il est possible de procéder à une demande de prix ou à une négociation de gré à gré selon la valeur estimée et le niveau d'approbation déterminée. La valeur estimée se situe entre 25 000 \$ et 50 000 \$, valeur inférieure au seuil d'appel d'offres public prévu dans la Loi portant sur les contrats des organismes publics.

De plus, le comité d'audit a attribué des évaluations favorables pour chacune des années aux contrats de la Firme d'audit Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l..

Considérant ce qui précède et l'évaluation du dossier soumis jugée de qualité et respectant en tous points les exigences du Cégep régional de Lanaudière, la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que la direction des ressources financières, recommandent d'octroyer le contrat d'audit externe à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. pour l'audit financier du Cégep régional de Lanaudière pour l'année 2019-2020, pour un montant de 27 560 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert plus amplement aux prescriptions du devis et à sa soumission déposée le 9 avril 2020.

Attendu l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel qui précise que le collège nomme, pour chaque exercice financier, parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26), un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du collège;

Attendu la soumission proposée pour les services d'audit externe pour le Cégep régional de Lanaudière selon les exigences spécifiées;

Attendu l'article 7.01 du Règlement no 14 qui précise la possibilité pour le Cégep régional de procéder de gré à gré;

Attendu l'analyse qualitative de la soumission proposée et la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information et de la direction des ressources financières;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,

CERL-200421-06

« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'octroyer le contrat de services d'audit externe à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. pour l'audit financier de l'année 2019-2020 du Cégep régional de pour un montant de 27 560,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 9 avril 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

261.7 Informations :

- Orientations budgétaires 2020-2021

La directrice des ressources financières est invitée à parler pour l'étude de ce point. Elle explique que dans le contexte de pandémie actuel et dans l'attente de précisions de la part du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, il a été choisi de reporter le dépôt des orientations budgétaires au conseil d'administration du 16 juin prochain.

Une révision économique a été annoncée à la fin du mois de juin. Il est possible que des augmentations soient annoncées cependant, il est recommandé de faire preuve de prudence, c'est pourquoi les directions travailleront à partir du budget 2019-2020.

261.8 Divers :

Les activités d'enseignements à distance ont démarré le 6 avril dernier et il importe de rappeler que le Cégep régional de Lanaudière a fait preuve de leadership par rapport aux autres collèges de la Fédération des cégeps. Il faut d'ailleurs remercier toutes les équipes de travail pour leur grande flexibilité face à la crise de santé publique actuelle.

261.9 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 16 h 51.

.....
Présidente

.....
Secrétaire de l'assemblée